

Avis de constitution

SOCIETE « ROYALE CONSTRUCTION & SERVICES » en abrégé «  
ROYALE CONSTRUCTION »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE DJOROBITE, DANS  
LA CITE CITE JOËL DERVAIN, Lot 15, Ilot 3

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/04/2023, et enregistrés au CEPICI le 28/04/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ROYALE CONSTRUCTION &  
SERVICES » en abrégé « ROYALE CONSTRUCTION »

Objet : BTP, GENIE CIVIL, AMENAGEMENT FONCIER, VRD, LOTISSEMENT, CONSTRUCTION DE PONTS ET CHAUSSEES, ASSAINISSEMENT, PROFILLAGE ET REPROFILLAGE DE ROUTE, LA CONSTRUCTION, LA REHABILITATION, L'ACHAT, LA VENTE, LA GESTION ET LA PROMOTION DE BIENS IMMOBILIERS, ETUDES TECHNIQUES, VENTE ET DISTRIBUTION DE MATERIELS DE CONSTRUCTION, ELECTRIFICATION RURALE, ADDUCTION EN EAU POTABLE, FORAGE, CONSTRUCTION DE CHATEAUX D'EAU, LOCATION D'ENGINS DE CONSTRUCTION, COMMERCE GENERAL, PRESTATIONS DIVERSES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE DJOROBITE, DANS LA CITE CITE JOËL DERVAIN, Lot 15, Ilot 3

Dirigeant(s) M TOURE KALPI NANGWAGNINAN PASCAL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-02682 du 19/12/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°35468/GTCA/RC/2023 du 19/12/2023

